



**Projet de la Transformation de l'Agriculture en Afrique Centrale et de l'Est (ECAAT)**

-----  
*Le Coordonnateur National*

**Project ID: P162416**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo prépare avec l'appui de la Banque mondiale, le Projet de la Transformation de l'Agriculture en Afrique Centrale et de l'Est (ECCAT).

L'objectif de développement du Projet est d'améliorer la collaboration régionale afin d'augmenter la productivité, la résilience et la compétitivité des chaînes de valeur d'une sélection de denrées agricoles et d'accroître l'accès des petits exploitants agricoles au marché régional des denrées et produits alimentaires. Le projet ECAAT sera exécuté dans les provinces de Lomami, Tshopo, Sud Kivu et Kongo central. Il comprend quatre composantes ci- après :

- Composante 1 : Programmes régionaux consacrés aux denrées;
- Composante 2 : Politiques incitatives et marchés agricoles ;
- Composante 3 : Coordination et gestion du projet.

Le projet régional proposé peut être classé dans la catégorie évaluation environnementale (catégorie B) , du fait que, en particulier, les sous-projets proposés au titre de la composante 1(Programmes régionaux consacrés aux denrées) impliquent des travaux de génie civil(infrastructures physiques telles que des laboratoires scientifiques et des centres d'incubations, etc...), le développement des produits alimentaires, le développement et le transfert transfrontalier de variétés des cultures (notamment du matériel génétique bio fortifié) et de races animales, l'adoption de pratiques d'efficacité de l'utilisation de l'eau, l'amélioration de la valeur nutritionnelle de l'alimentation locale, la préparation et la préservation de recettes locales avec des aliments locaux, etc.

Par conséquent, en plus des impacts sociaux et environnementaux liés aux travaux de construction, l'exécution d'un bon nombre d'interventions proposées peut entraîner des problèmes phytosanitaires, zoo sanitaires, mais aussi de santé et de sécurité humaines, résultant du fait que l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies peut nécessiter l'utilisation de pesticides et d'organismes microbiens. Dans la description actuelle, le projet proposé semble pouvoir déclencher les politiques de sauvegarde environnementale et sociale suivantes de la Banque :

- Évaluation environnementale (OP/BP 4.01) ;
- Habitats naturels (OP/BP 4.04) ;
- Lutte antiparasitaire (OP/BP 4.09) ;
- Populations autochtones (OP/BP 4.10)
- Patrimoine physique et culturel (OP/BP 4.11)
- Réinstallation involontaire (OP/BP 4.12)

Le déclenchement de la politique opérationnelle relative au patrimoine physique et culturel (OP/BP 4.11) restera toutefois « à confirmer » jusqu'à un stade ultérieur de la conception du projet étant donné qu'à l'heure actuelle, il n'est pas facile de déterminer si un patrimoine physique ou culturel sera touché. Quatre (4) documents ont été élaborés. Il s'agit de :

- Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)
- Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP)
- Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA)
- Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

Le présent communiqué de presse concerne le Cadre de Planification en Faveur des Populations Autochtones(CPPA).

Ces documents ont été présentés au cours des consultations publiques tenues au centre régional de leadership à Yangambi ainsi qu'aux centres nationaux de spécialisation à Ngandajika, Mulungu, M'vuazi et Ngimbi avec la participation des représentants des différentes parties prenantes des entités dans les Provinces de Tshopo, Lomami, Sud Kivu, Ituri et Kongo central.

Afin de rendre ces documents accessibles au public, conformément à la politique d'accès à l'information et aux procédures de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale, ils peuvent être librement consultés auprès du :

- Secrétariat Général à la Recherche Scientifique et Technologie à Kinshasa/Gombe ;
- Secrétariat Général à l'Agriculture, Pêche et Elevage (Unité Nationale de Coordination du PARRSA) à Kinshasa/Gombe;
- Direction Générale de l'INERA à Kinshasa/Gombe
- Centre de régional de leadership de Yangambi dans la Province de la Tshopo;
- Centre national de spécialisation de Ngandajika dans la Province de Lomami ;
- Centre national de spécialisation de Mulungu dans la Province de Sud Kivu ;
- Centre national de spécialisation de M'vuazi dans la Province du Kongo central ;
- Centre national de spécialisation de Ngimbi dans la Province du Kongo central ;

Par ailleurs, le PGPP a été également publié à mediacongo ([www.mediacongo.net](http://www.mediacongo.net)), au site externe de la Banque mondiale ainsi que sur la page Facebook du PARRSA (<https://www.facebook.com/Parrsa-Banque-Mondiale>).

Fait à Kinshasa, le 08 octobre 2018

**Pour le Coordonnateur National**

**Alfred KIBANGULA ASOYO**